



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E175126

VALABLE JUSQU'AU 27/11/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/04/2017
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 10/07/2023
10 000

Raison sociale : MENUISERIE BAHIER SAS
Sigle : MENUISERIE BAHIER
4 ZONE D'ACTIVITE LE CAFE COCHON
50690 VIRANDEVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHERBOURG 2017B00123

Téléphone : 02 33 01 83 86
Portable : 06 86 48 18 72

Siret : 829 196 815 00015
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 3700263-001-

Site Internet : <https://www.menuiseriebahier.fr/>
E-mail : leduc@sasleduc.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP F34080X1244001/001 541754/15
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP F34080X1244001/001 541754/15

Responsabilité légale :
BLAIZOT VALENTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL / BLAIZOT VALENTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	30/11/2023
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	30/11/2023
4322	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	30/11/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	30/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	30/11/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	24/06/2021
o Isolation des combles perdus	30/11/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	30/11/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.